



Demande de remplacement meuble abusif

Par **Odrik**, le **31/05/2012** à **23:50**

Bonjour, je loue un studio meublé depuis 1 an et l'année précédente, mon frere louai le meme studio. Un changement de bai a été effectué entre mon frer et moi sans faire d'etat des lieux. Au cour de cette annee , j'ai signalé à plusieurs reprises une fissure à l'endroit ou est fixé une des deux charnières de mon lit qui se rabat contre le mur. Apres plusieurs mois, la charnière en question à été déplacé et le ce lit peut donc se rabattre normalement comme un neuf. Cependant, je rend mon appartement cette année et j'ai donc pris rendez vous pour un etat des lieux. A ma grande surprise, lors de cet état des lieux, un huissier etait présent. Il à donc enregistré cet etat des lieux sur un microphone. Suite à cet etat des lieux, j'ai signé un papier certifiant ma présence pour cet etat des lieux. Puis , tout de suite apres , le patron de mon agence immobiliere me signale que suite à cette fissure apparante sur le lit n'endommageant nullement le fonctionnement de celui -ci , le propriétaire va me demander de lui régler la totalité du lit neuf pour le remplacer :1500€. Je trouve sa inacceptable etant donner que j'ai signalé cette fissure pour quelle soit reparer avant que cela ne casse . Que doit-je faire pour ne pas payer cette somme. ? Merci d'avance